

PROGRAMME

Sauveteur Secouriste du Travail

Formation initiale

Conventionné INRS



Objectifs de la formation :

- > Former de nouveaux sauveteurs secouriste du travail (SST) et évaluer leurs compétences en contrôle continu et lors de mises en situations d'accidents conformément au programme INRS en vigueur.



Contenu de la formation :

1) LE SAUVETAGE SECOURISME DU TRAVAIL

- > Les principaux indicateurs de santé au travail dans l'établissement ou dans la profession.
- > Le rôle de sauveteur secouriste du travail
- > Le cadre juridique de l'intervention du SST
- > Présentation du programme : protéger, de protéger à prévenir, examiner, faire alerter, de faire alerter à informer, secourir.

2) RECHERCHER LES RISQUES PERSISTANTS POUR PROTEGER

- > Formation générale à la prévention :
 - Le mécanisme de l'accident : appréhender les concepts de danger, situation dangereuse, phénomène dangereux, dommage, risques...
 - Connaître les principes de base de la prévention.
- > Rendre le SST capable de « Protéger » en utilisant les notions développées dans la législation actuelle relative à l'évaluation des risques (code du travail, article L4121-1 et suivants)

Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :

- > Connaître l'alerte et la protection des populations en cas d'alerte (SNAP, SAIP)
 - Sites du gouvernement du ministère de l'intérieur et des préfetures
 - Identifier les dangers réels ou supposés dans la situation concernée.
- > Reconnaître, sans s'exposer lui-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et / ou son environnement.
 - Identifier les dangers dans la situation concernée.
 - Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés.
 - Imaginer, sous forme de scénarios simple, à partir des éléments matériels observés et des informations recueillies, les circonstances dans lesquelles pourraient se concrétiser les accidents liés aux dangers identifiés.
- > Supprimer ou isoler le danger ou soustraire la victime au danger sans s'exposer lui-même.
 - Définir les actions à réaliser permettant la suppression du (des) danger(s) identifié(s).
 - Repérer les matériels spécifiques permettant cette suppression.
 - Assurer ou faire assurer, par la personne la plus apte et pour une suppression permanente, la mise en œuvre de ces matériels.
 - Faire en sorte de rendre impossible, lorsque la suppression du danger identifié ne peut être envisagée de manière réaliste, l'exposition de quiconque à ce danger.
 - En cas d'impossibilité de suppression ou isolement du (des) danger(s) identifié(s), reconnaître les situations dans lesquelles il pourra, sans danger pour lui-même, dégager la victime.

- > **Durée**
14 heures (2 jours)
- > **Public et prérequis**
Tout public
- > **Horaires**
De 8h30 à 12h et
de 13h30 à 17h00
- > **Effectif**
Groupe de 4 au minimum et de
10 au maximum pour un
formateur SST
Au-delà de 10 participants, la
formation sera prolongée
d'une heure par candidats
jusqu'à concurrence de 14.
- > **Validation**
A l'issue de cette évaluation, un
nouveau certificat de Sauveteur
Secouriste du Travail valable au
maximum 24 mois sera délivré
au candidat qui a participé
activement à l'ensemble de la
formation initiale et fait l'objet
d'une évaluation continue
favorable de la part du ou des
formateurs + une attestation
de formation.

Identification document	Page 1/3
SST-FI -2J	
Mise à jour	JUIN 2021

> Compétences animateurs

La formation est dispensée au minimum par un formateur SST à jour de sa formation, rattaché au Centre de Formation ACERFS FORMATION, organisme habilité par la CARSAT

> Evaluation

Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de formation des sauveteurs secouriste du travail. Ils sont transcrits dans un document national nommé « Fiche individuelle de suivi et d'évaluation du SST » et utilisé lors de chaque formation initiale

> Moyens

Salle de cours / vidé projection / Mannequins SST (adulte-enfant-nourrisson) / Défibrillateur semi-automatique / Divers matériels pédagogiques

> Handicap

Nos formations peuvent être adaptées aux personnes en situation de handicap. Contactez-nous pour plus de renseignements

Contenu de la formation (suite) :

3) DE « PROTEGER » A « PREVENIR »

Face à une situation de travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :

- > Repérer les dangers dans une situation de travail.
 - Observer l'environnement et identifier les dangers supposés dans la situation de travail concernée.
 - Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés.
 - Imaginer, à partir de ces observations, les circonstances dans lesquelles pourraient se concrétiser des blessures ou des atteintes à la santé liée aux dangers identifiés.
- > Supprimer ou faire supprimer des dangers dans une situation de travail, dans la limite de son champ de compétence, de son autonomie et dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention.
 - Définir les actions de prévention ou de protection à réaliser permettant la suppression de la situation dangereuse identifiée et les mettre en œuvre éventuellement.

4) EXAMINER LA VICTIME ET FAIRE ALERTER

Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :

- > Examiner la (les) victime(s) avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.
 - Reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est menacée.
 - Associer au(x) signe(s) décelé(s) le(s) résultat(s) à atteindre.
 - Dans le cas où il y a la manifestation de plusieurs signes, définir l'ordre de priorité des résultats à atteindre.
- > Faire alerter, ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.
 - Définir les différents éléments du message d'alerte qui permettront aux secours appelés d'organiser leur intervention.
 - Définir en fonction de la présence ou non de témoin et l'état de la victime, le moment le plus opportun pour transmettre le message d'alerte.
 - Choisir, parmi les personnes présentes et selon des critères prédéfinis, celle qui est la plus apte pour déclencher l'alerte.
 - Choisir, parmi les personnes présentes et selon des critères prédéfinis, celle qui est la plus apte pour déclencher l'alerte.
 - Identifier, en fonction de l'organisation de l'entreprise, qui alerter et dans quel ordre.
 - Donner à la personne choisie les éléments du message et les consignes pour assurer une transmission efficace.
 - Favoriser l'accès des secours et de l'acheminement de moyens adaptés au plus près possible de la victime, dans le respect de l'organisation des secours dans l'entreprise.

5) DE « FAIRE ALERTER » A « INFORMER »

La mise en application de cette démarche est continue tout au long de la formation et plus particulièrement dans l'exploitation des mises en situation d'accident simulé.

Face à une situation de travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :

- > Informer son responsable hiérarchique et/ou la (les) personne(s) chargée(s) de prévention dans l'entreprise ou établissement, de la / des situation(s) dangereuse(s) repérée(s).

6) SECOURIR

Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :

- > Effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la (les) victime(s).
 - Déterminer l'action à effectuer pour obtenir le résultat à atteindre, que l'on a déduit de l'examen préalable.

Identification document	Page 2/3
SST-FI -2J	
Mise à jour	JUIN 2021

Contenu de la formation (suite) :

- Mettre en œuvre l'action choisie en se référant à la technique préconisée.
- Vérifier, par observation l'atteinte et la persistance du résultat attendu et l'apparition de nouveaux signes indiquant que la vie de la victime est menacée, jusqu'à sa prise en charge par les secours spécialisés.
 - o La victime saigne abondamment
 - o La victime s'étouffe
 - o La victime se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux
 - o La victime se plaint de brûlures
 - o La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
 - o La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
 - o La victime ne répond pas, mais elle respire
 - o La victime ne répond pas, et ne respire pas

7) SITUATIONS INHERENTES AUX RISQUES SPECIFIQUES

On appelle risque spécifique, tout risque qui nécessite, de la part du SST, une conduite à tenir complémentaire ou différente de celle enseignée dans la formation de base. L'avis du médecin du travail, dans ce domaine est particulièrement important.

Risques spécifiques : par exemple : désamiantage, hyperbarie, acide fluorhydrique, acide cyanhydrique.

Le contenu de ce thème et le temps éventuellement nécessaire au-delà des 4 heures sont laissées à l'initiative du médecin du travail.

8) EVALUATION SST

Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de formation des sauveteurs secouriste du travail. Ils sont transcrits dans un document national nommé « Fiche individuelle de suivi et d'évaluation du SST » et utilisé lors de chaque formation.

A l'issue de cette évaluation, un Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail sera délivré au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable.

Dans le cas où le candidat ne peut mettre en œuvre, pour des raisons d'aptitudes physiques, l'ensemble des compétences attendues de la part d'un SST, il se verra délivrer une attestation de suivi de formation.